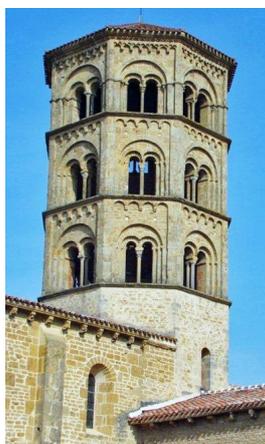


Restaurons les peintures murales de l'église d'Anzy le Duc (Saône et Loire)



L'église romane d'Anzy-le-Duc fut construite aux XI^{ème} et début XII^{ème} siècles, pour abriter, dans sa crypte, la dépouille du bienheureux moine bénédictin fondateur du prieuré qui la jouxte, Hugues de Poitiers, et pour accueillir les pèlerins venus se recueillir sur sa tombe.

Situé au cœur du bocage brionnais, ce fleuron de l'art roman du sud de la Bourgogne séduit par son élégante tour octogonale lombarde à 3 étages de baies géminées, par son portail où se lit la facture clunisienne, par le bel équilibre de son architecture intérieure, par l'extraordinaire richesse de ses chapiteaux sculptés et par les peintures murales du chœur.

L'église romane d'Anzy-le-Duc a été classée Monument Historique en 1851. Des fragments médiévaux de décors peints historiés ont alors été trouvés dans le chœur de l'église ; ils ont

été restaurés et largement refaits en 1857 par un peintre talentueux, originaire de Saint Christophe en Brionnais, Jean-François Maurice.

L'ensemble néo-roman de ces peintures, bien abîmées depuis leur restauration, se dégrade maintenant très vite et demande que l'on commence sans tarder des travaux de restauration.

La municipalité entretient son patrimoine roman. Lors des dernières décennies, aidée par l'Etat mais ne ménageant pas ses efforts, elle a refait l'ensemble des toitures, restauré les parements extérieurs du clocher et du côté sud des nefs, ouvert l'accès à la crypte depuis le transept nord, réaménagé le périmètre alentour de l'église et changé le beffroi qui soutient les deux cloches.

Il est maintenant urgent de restaurer les peintures murales du chœur.

Il s'agit essentiellement de scènes de la vie et du martyre de Saint Jacques qui, en partie détruites hélas, couvrent la première abside nord, du récit imagé de la décollation de Saint Jean Baptiste dans la première abside sud, et de l'importante scène de l'Ascension du Christ au cul de four de l'abside centrale. Les enduits des

voûtes et murs de cette partie haute de l'église doivent également être refaits.

Ces travaux ont donné lieu à une étude préalable réalisée au printemps 2015 par Frédéric Didier, Architecte en chef des Monuments historiques. Ils concernent la réintégration des décors peints du XIX^{ème} siècle.

Nous avons besoin de votre générosité pour financer cette tranche de travaux.

Leur coût, malgré les aides publiques, reste très lourd pour une petite commune de 456 habitants.

Aussi a-t-il semblé opportun à la municipalité et à l'association des « Amis de l'église d'Anzy-le-Duc » de solliciter la population, les entreprises et toutes les personnes sensibles à ce projet de sauvegarde de notre patrimoine. C'est pourquoi nous mettons en place, **en partenariat avec la Fondation du patrimoine, une souscription publique** afin de permettre à chacun de montrer, même modestement, son attachement à notre église romane qui enthousiasme de très nombreux visiteurs venus parfois de très loin.

Votre aide permettra de sauvegarder un précieux témoin de notre patrimoine bourguignon. Vous pouvez nous aider en faisant un chèque ou en faisant un don en ligne via le site sécurisé de la Fondation. Voyez au verso comment chaque donateur pourra bénéficier de déductions fiscales incitatives. La Fondation du patrimoine pourra apporter une subvention complémentaire en fonction du montant de la collecte.



Contact et renseignements sur ce projet

Après du maître d'ouvrage :

Mairie d'Anzy le Duc - le Bourg 71110 ANZY LE DUC 03.85.25.16.43 mairie.anzy@wanadoo.fr

Ou Association : les Amis de l'Eglise d'Anzy le Duc - Mairie, le Bourg 71110 ANZY LE DUC

Ou Fondation du Patrimoine Bourgogne :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93 bourgogne@fondation-patrimoine.org

Voir tous nos projets sur internet : www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

Je fais un don de €

pour la restauration des peintures murales de l'église d'Anzy le Duc (71)

*La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.**J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, au cas où celui-ci n'aboutirait pas.**La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où ce projet de restauration n'aboutirait pas.**La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.*

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

 Sur le revenu
 Sur la fortune (ISF)
 Sur les sociétés
Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : peintures murales église d'Anzy le DucPour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**,

à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

(Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription **ne pourront bénéficier de reçus fiscaux**.

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement aux noms et adresses du chèque.**

.....

CP Ville.....

Tél.....Mail.....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association des Amis de l'Église d'Anzy le Duc, seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre *En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.***Comment faire votre don ?****1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt****Par courrier**

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : Fondation du patrimoine : peintures murales église d'Anzy le Duc) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/41757**Ou**

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR code gratuite, est requise)**Présentation de la Fondation du patrimoine****Créée par la loi** du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateaux, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime...**Aux côtés de l'État** et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un **organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'**intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne**, composée de 4 délégués départementaux et 8 délégués de pays tous bénévoles, il est assisté d'un chargé de mission et d'une assistante, tous deux salariés.